



PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION



FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU, PRÉSIDENT DE L'ACPR, GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE.
JEAN-PAUL FAUGÈRE, VICE-PRÉSIDENT DE L'ACPR.
ALAIN MÉNÉMÉNIS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES SANCTIONS.



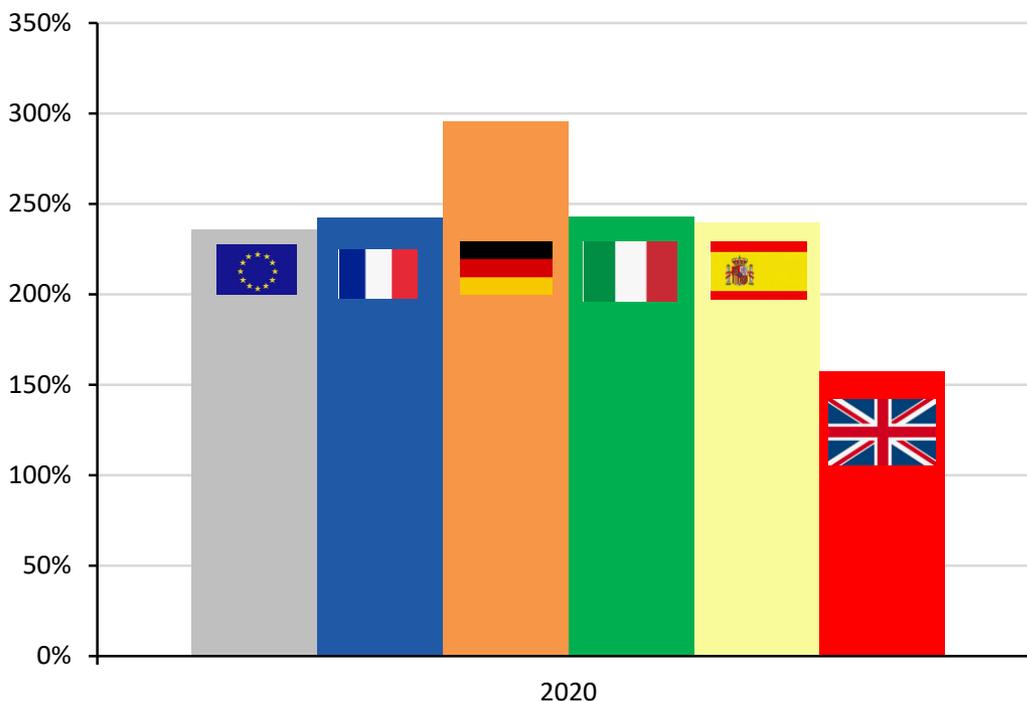
1. Présentation générale sur le secteur financier et l'activité de l'ACPR en 2020 par François Villeroy de Galhau, président de l'ACPR et gouverneur de la Banque de France
2. Présentation de Jean-Paul Faugère, vice-président de l'ACPR, sur le secteur de l'assurance en 2020
3. Présentation d'Alain Ménéménis, président de la commission des sanctions
4. Questions et réponses



François Villeroy de Galhau
Président de l'ACPR et Gouverneur de la
Banque de France

LA SOLVABILITÉ DES ASSUREURS FRANÇAIS RESTE SOLIDE EN COMPARAISON EUROPÉENNE

Taux de couverture du capital de solvabilité requis des principaux pays européens en 2020

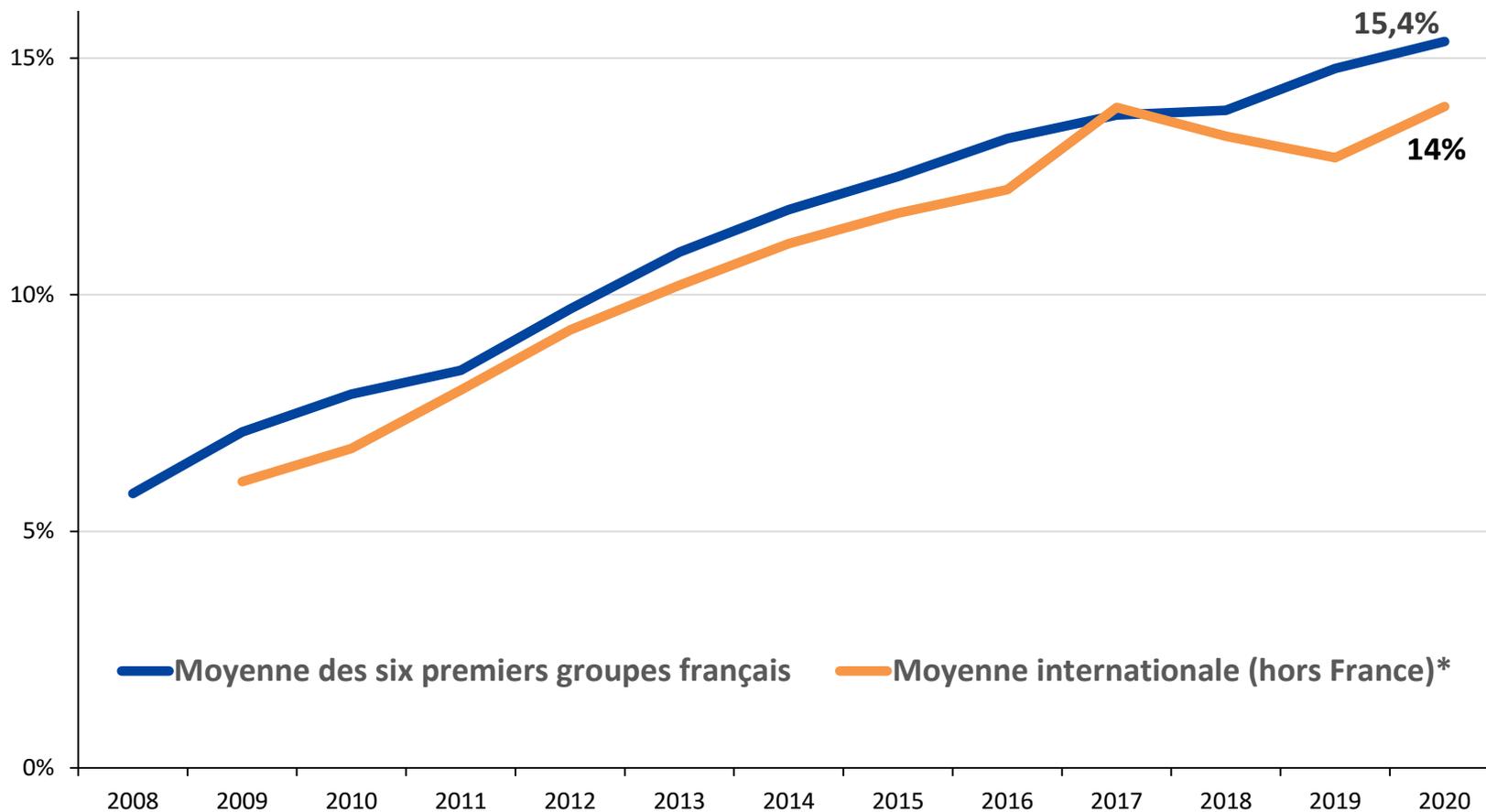


Source : ACPR et EIOPA

Données 2020 provisoires issues des remises trimestrielles

DEPUIS 2008, LES BANQUES FRANÇAISES AFFICHENT DES FONDAMENTAUX SOLIDES GRÂCE À UN NIVEAU DE FONDS PROPRES ÉLEVÉ

Ratio de solvabilité (CET1) des six principaux établissements bancaires français et moyenne internationale

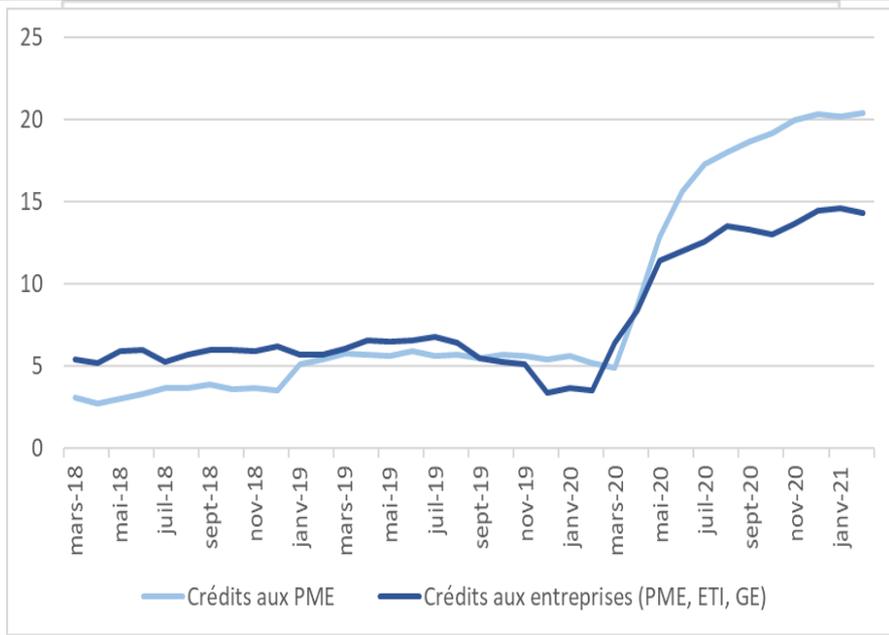


*Pour 2009 et 2010, estimations issues des Quantitative Impact Studies et incluant les données des banques françaises.
Source : ACPR

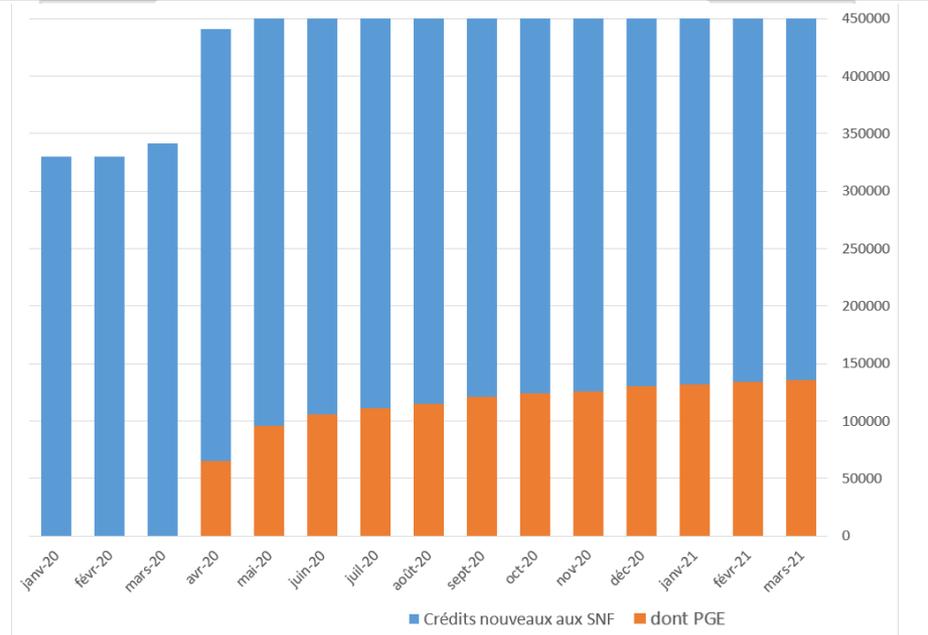


CETTE SOLVABILITÉ RENFORCÉE NE S'EST PAS FAITE AU DÉTRIMENT DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

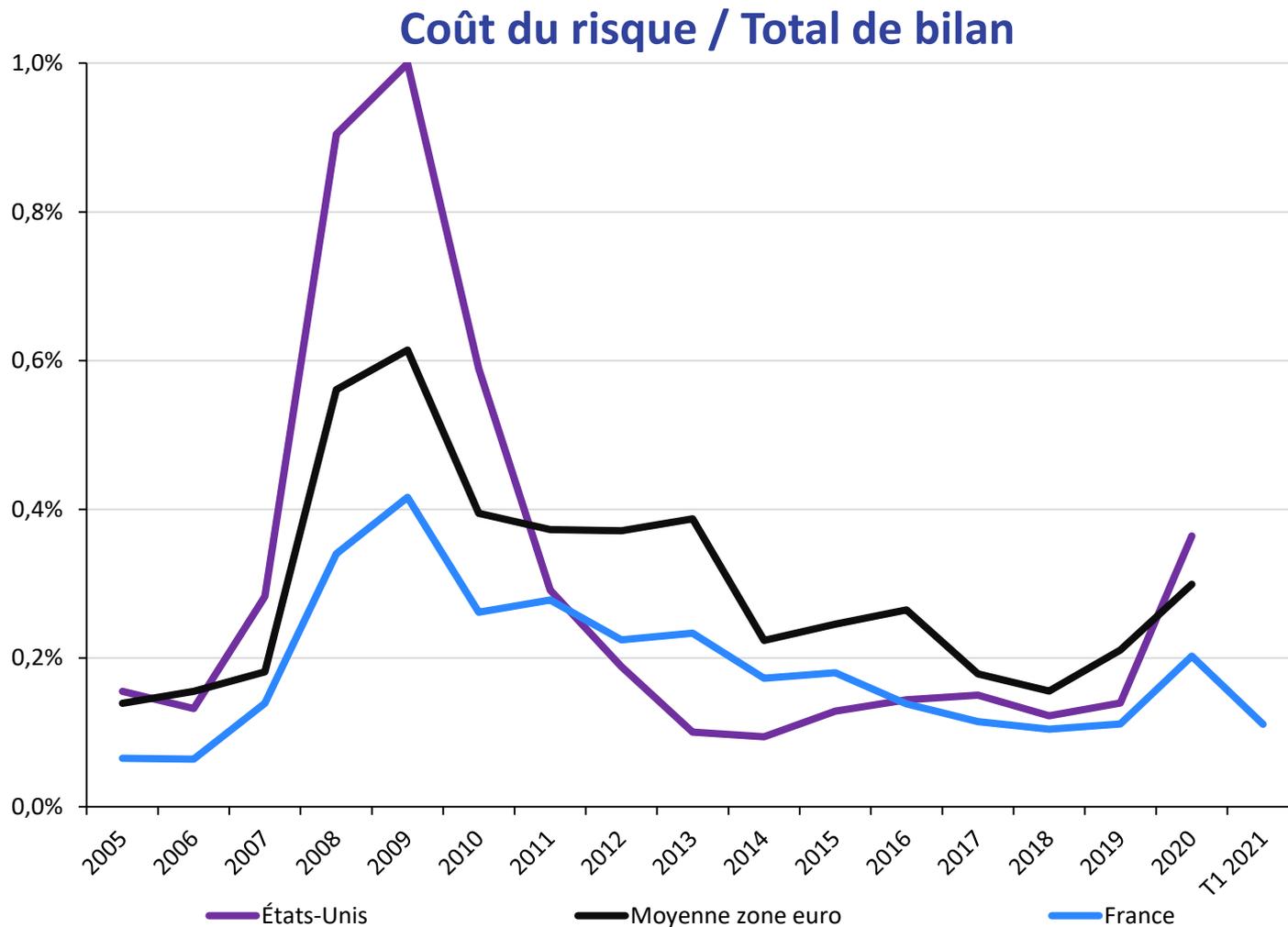
Taux de croissance annuel des crédits mobilisés aux PME et entreprises résidentes - % (glissement annuel brut; données BdF, dernier point 02/2021)



Crédits nouveaux aux SNF résidentes – dont PGE - mds d'euros (flux cumulés sur un an; données BdF)



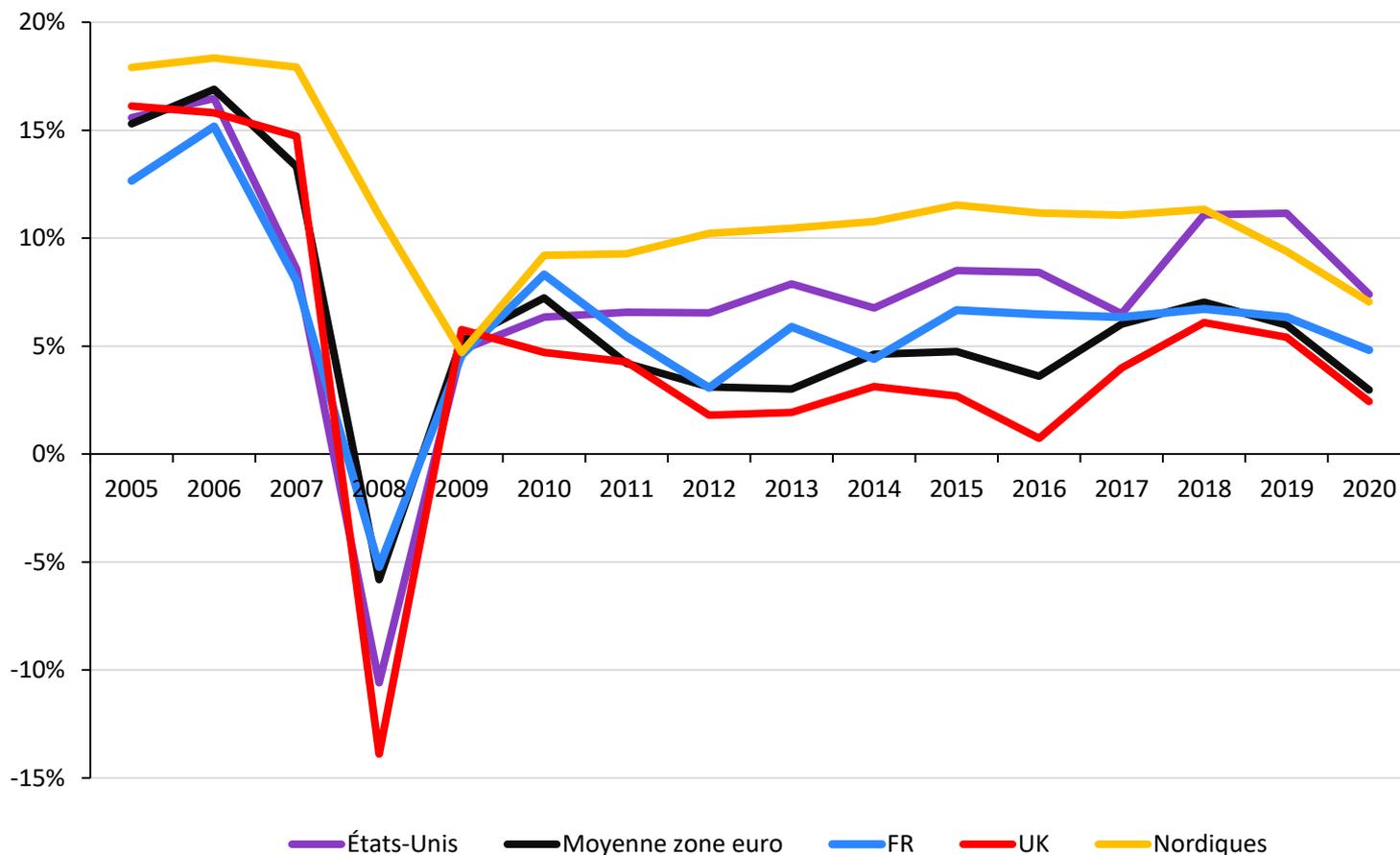
LES BANQUES FRANÇAISES PRÉSENTENT UN COÛT DU RISQUE RÉDUIT



Source : ACPR, six principaux établissements français jusqu'à fin 2020 et communications financières au T1 2021 des quatre principaux établissements

LE VRAI ENJEU POUR LE SYSTÈME BANCAIRE EUROPÉEN RESTE CELUI D'UNE RENTABILITÉ INSUFFISANTE

Rendements sur capitaux (RoE)



Source : ACPR

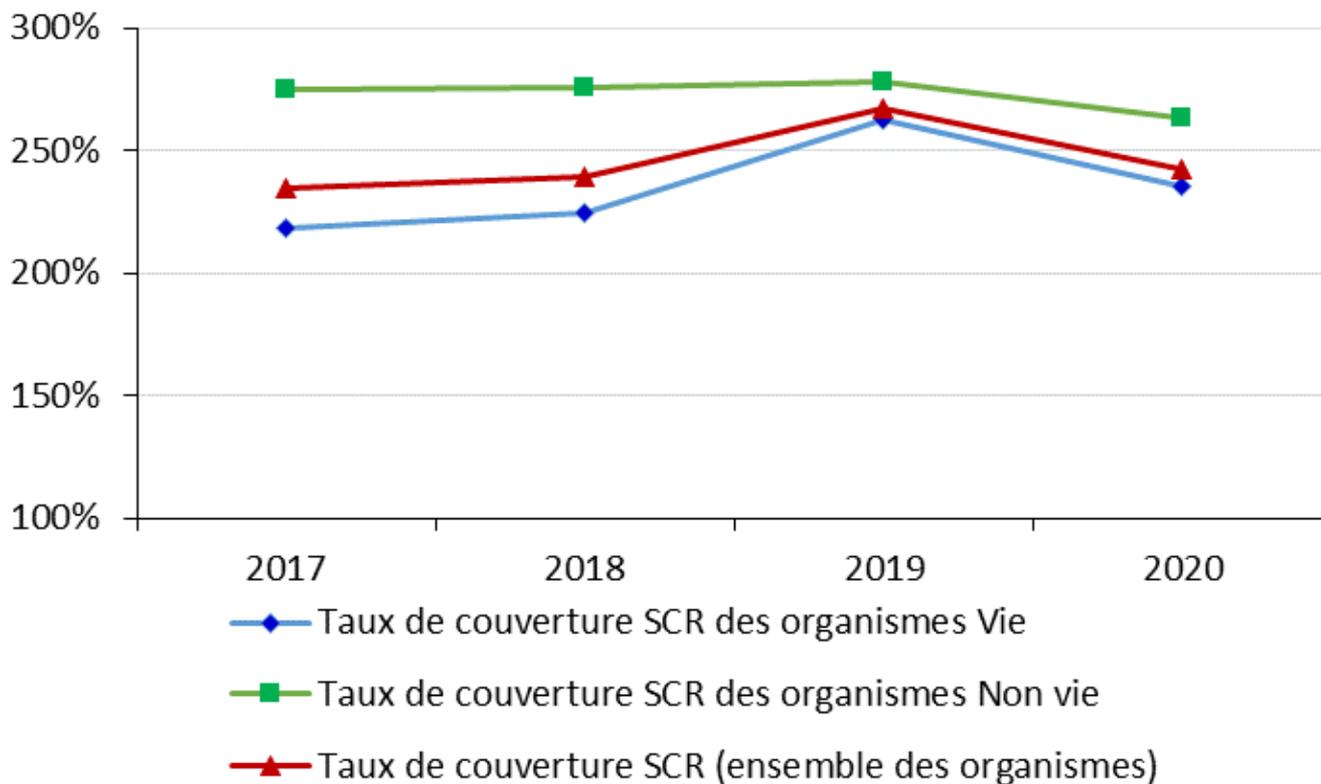


Jean-Paul Faugère

Vice-président de l'ACPR

LA SOLVABILITÉ DU SECTEUR DE L'ASSURANCE EST DÉMONTRÉE EN 2020

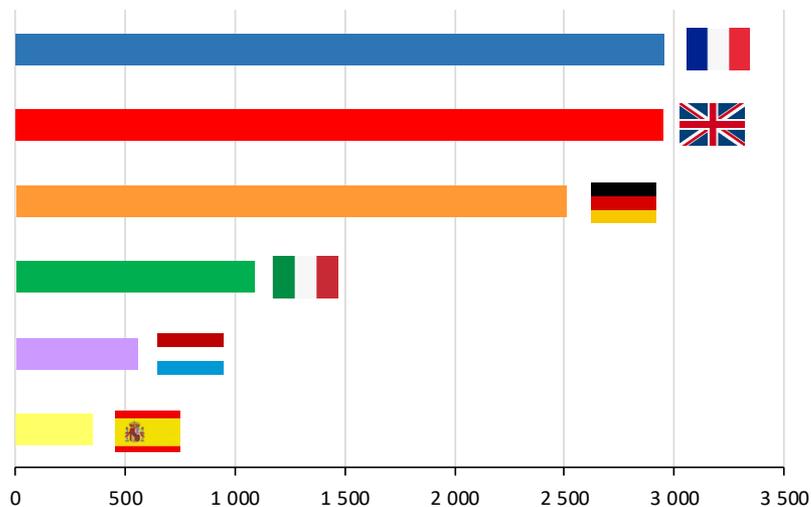
Taux de couverture du SCR par type d'organismes



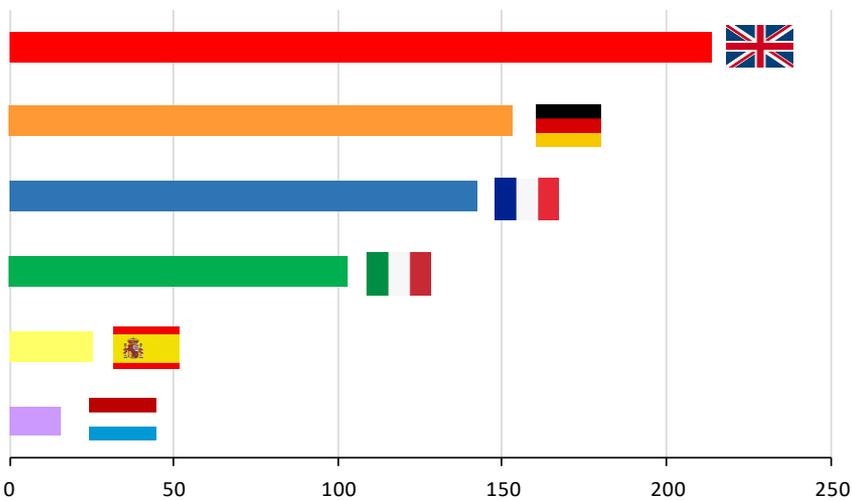
Source : ACPR - Données annuelles solvabilité 2
Données 2020 provisoires

LE SECTEUR FRANÇAIS DE L'ASSURANCE, PREMIER MARCHÉ EN EUROPE PAR LA TAILLE DE SON BILAN

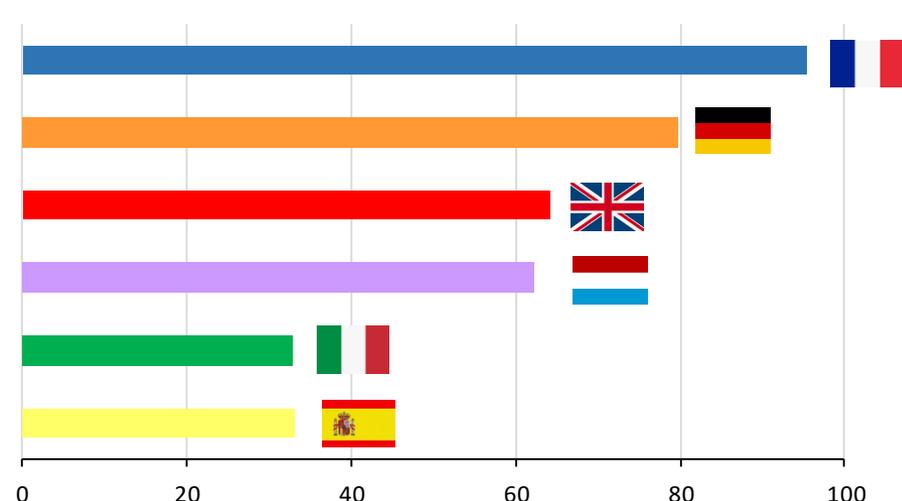
Total bilan, Md€



Primes vie – affaires directes, Md€

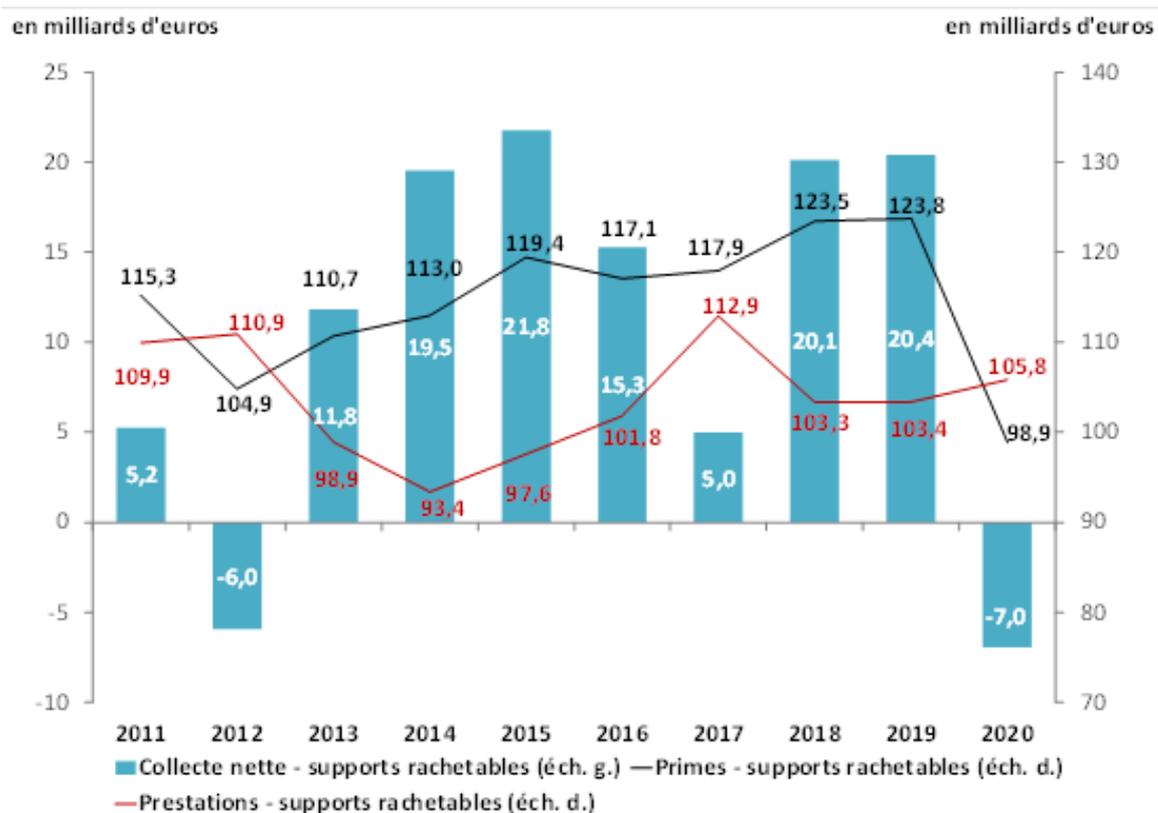


Primes non vie – affaires directes, Md€



LA COLLECTE NETTE EN ASSURANCE VIE EST NÉGATIVE EN 2020

Collecte nette en assurance vie (milliards d'euros)



Source : ACPR – Collecte flux assurance vie



**Alain Ménéménis,
Président de la Commission des
sanctions**



LA COMMISSION DES SANCTIONS EN 2020

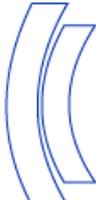
UNE ACTIVITÉ EN BAISSÉ

6 décisions rendues en 2020 (contre 10 en 2019)

- 11 saisines en 2020, ce qui laisse entrevoir une activité soutenue cette année

Une activité concentrée sur les affaires de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)

- En 2020, une prédominance de la LCB-FT (4 décisions)
- Les entreprises sanctionnées pour des manquements en LCB-FT appartiennent toutes au secteur bancaire



LA COMMISSION DES SANCTIONS EN 2020

Des sanctions pécuniaires en progression publiées sous forme nominative

- En tout, 10,74 M€ contre 4,72 M € de sanctions pécuniaires en 2019
- Des décisions toutes publiées de manière nominative
- Le Conseil d'État a précisé dans son arrêt « Banque d'Escompte » du 15 octobre 2020 les conditions de la publication des décisions de la Commission

Des précisions sur plusieurs sujets

- En matière de LCB-FT, ces précisions ont porté sur :
 - l'application des dispositions de l'ordonnance n°2016-1635 du 1er décembre 2016
 - la compétence de l'ACPR pour sanctionner les organismes qui interviennent en France en libre établissement
 - la marge d'appréciation dont disposent les organismes assujettis pour appliquer leurs obligations dans ce domaine
- En matière de protection de la clientèle des assureurs, la commission a rappelé :
 - la portée du devoir d'information de l'intermédiaire en cas de vente à distance d'un contrat d'assurance
 - la nécessité d'exécuter correctement les engagements contractuels (assurance retraite)



Présentation du rapport d'activité 2020 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Questions et réponses



ANNEXE





ANNEXE : ÉCHANTILLON PAYS

- Banques FR : BNPP*, Société Générale*, Groupe BPCE*, Groupe Crédit Agricole*, Groupe Crédit Mutuel et La Banque Postale.
- Banques UK : HSBC*, Standard Chartered*, Lloyds Banking Group, Barclays*, NatWest* (ex RBS).
- Banques Nordiques : Swedbank, Nordea*, Handelsbanken, DNB, SEB, Danske Bank.
- Banques UE hors UK et Nordiques : Commerzbank (nd), Deutsche Bank*, Unicredit*, Intesa San Paolo, BBVA, Santander*, ING*, UBS*, Crédit Suisse*.
- Banques US : Goldman Sachs*, JP Morgan*, Morgan Stanley*, Wells Fargo*, Citigroup*, Bank of America*, Bank of New York Mellon*, State Street*.
- ***Entité Systémique**